

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL250

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 5 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un article demandant la remise d'un rapport. Votre rapporteur propose ainsi d'appliquer la « jurisprudence » de la commission des Lois de l'Assemblée nationale en la matière.